

Retraites : les « carrières longues » en débat

« Le dispositif « carrières longues » des retraites remis sur le tapis », titre **La Croix**, indiquant que le sujet a été évoqué hier par le « conclave ». Ceux qui bénéficient du dispositif ne sont pas forcément ceux qui en étaient le public « cœur de cible », selon une étude menée pour le COR par Patrick Aubert, spécialiste des retraites à l'IPP. Du côté patronal, on plaide donc pour réduire la voilure, ce qui ne plaît pas à tous les syndicats. « Les carrières longues étaient censées compenser le recul de l'âge de départ », rappelle Denis Gravouil, à la CGT. Resserrer le dispositif sur les métiers pénibles pourrait être une solution acceptable pour les syndicats réformistes. Le débat pourrait trouver une issue en faisant en sorte que la pénibilité réduise la durée de cotisation. Il pourrait y avoir là un terrain d'entente avec le patronat, notamment la CPME. Mais tous ne sont pas convaincus. « Les carrières longues n'ont rien à voir avec la pénibilité: c'est uniquement pour permettre que certains puissent partir à la retraite avant l'âge légal dès lors qu'ils ont cotisé au taux plein », corrige toutefois Christelle Thieffinne, à la CFE-CGC, qui rappelle au passage que la durée de cotisation française de 43 ans est une des plus importantes d'Europe. (La Croix, p.19)